

Renforcer la formation professionnelle supérieure : l'OdASanté soutient cette orientation et demande une mise en œuvre précise

Berne, 10.12.2025 – Le 10 décembre 2025, le Conseil national a adopté par 168 voix contre 24 et 2 abstentions le train de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure (FPS) ainsi que les modifications correspondantes de la loi sur la formation professionnelle (LFPPr). L'OdASanté salue cette avancée importante pour une visibilité et un positionnement accru de la FPS, mais demande une mise en œuvre précise, notamment pour les compléments de titres et les filières d'études AIU hautement spécialisées.

Les titres des spécialisations de la formation professionnelle supérieure contribuent de manière décisive à la qualité des soins dans le système de santé suisse. Ils offrent également aux professionnels des perspectives de développement attrayantes et les incitent à rester dans la branche. « Le renforcement de la formation professionnelle supérieure est un facteur déterminant pour répondre à la demande croissante de personnel qualifié dans tous les domaines de la santé », souligne Alexandra Heilbronner, Secrétaire générale de l'OdASanté.

Des compléments de titre bienvenus – une délimitation claire essentielle

L'OdASanté soutient l'introduction des mentions « Professional Bachelor » et « Professional Master », car elles contribuent à renforcer le positionnement des diplômes ES et des diplômes fédéraux obtenus par le biais de l'examen professionnel supérieur.

La formation professionnelle supérieure comprenant trois titres, les personnes titulaires d'un brevet fédéral recevront, à l'instar des diplômé·es des écoles supérieures, le complément de titre « Professional Bachelor ». À cet égard, il est essentiel pour l'OdASanté que ces compléments de titres aient un caractère purement déclaratoire sans effet habilitant, c'est-à-dire qu'ils ne confèrent pas de compétence ou pouvoir inédits. Ils restent régis par les bases de formation ou les directives de l'entreprise. Les compléments n'ont aucun impact sur les profils de compétences définis dans les actes législatifs existants en matière de formation ni sur les échelons salariaux.

L'assurance qualité au cœur des filières de formation AIU

Compte tenu de l'assouplissement des filières postgrades dans les écoles supérieures, l'OdASanté souligne que les formations continues hautement spécialisées en anesthésie, soins intensifs et soins d'urgence doivent également répondre à l'avenir à des normes de qualité très élevées.

En collaboration avec la Confédération, les cantons, les associations professionnelles et les prestataires de formation, l'OdASanté élabore actuellement les bases d'un transfert solide et facile à réglementer des filières de formation AIU vers le modèle des examens professionnels supérieurs (EPS). « L'objectif clair reste de garantir la qualité de la formation et, par conséquent, la garantie de la couverture en soins dans ces domaines critiques », souligne Alexandra Heilbronner.

Le vote final dans les deux conseils aura lieu le 19 décembre 2025.



Pour toute question :

Alexandra Heilbronner, Secrétaire générale de l'OdASanté est à votre disposition.

Contact :

OdASanté

Organisation nationale faîtière du monde du travail en santé

Marla Eva Moser, responsable marketing & communication

Seilerstrasse 22

3011 Berne

031 380 88 83

marlaeva.moser@odasante.ch

L'OdASanté est l'organisation nationale faîtière du monde du travail en santé. Elle représente les intérêts du secteur sanitaire pour les questions de formation aux professions de la santé dans l'ensemble de la Suisse. L'organisation a été créée le 12 mai 2005 et regroupe les associations faîtières des organisations d'employeurs et professionnelles du domaine de la santé publique, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et les organisations cantonales et régionales (OrTra) du monde du travail en santé de Suisse alémanique et de Suisse latine.

